



Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 septembre 2022

n° 124-22

Objet : *RS - Approbation d'une convention avec Météo France de mise à disposition d'un terrain à l'aérodrome pour l'implantation d'une station météo*

- date de convocation le 20 septembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierreton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoza
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommatt
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Sandra Ferrari à Philippe Gamen - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou

- conseillers excusés : 11

Jean-François Beccu - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Michel Camoz - Corinne Charles - Philippe Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 26 septembre 2022

délibération n° 124-22

objet **RS - Approbation d'une convention avec Météo France de mise à disposition d'un terrain à l'aérodrome pour l'implantation d'une station météo**

Alexandre Gennaro, vice-président chargé des grands équipements et des relations avec les clubs sportifs, rappelle qu'une station météorologique, gérée par Météo France, est implantée à l'aérodrome sur un emplacement de 20 m² situé à l'extrémité nord-ouest du site. La précédente convention d'occupation étant arrivée à son terme, il convient d'autoriser une nouvelle période d'occupation du domaine public.

Une redevance annuelle de 200 €, révisable, sera demandée conformément au tarif approuvé en Conseil communautaire du 15 juin 2017.

Il est donc proposé d'approuver une convention d'occupation temporaire du domaine public aéronautique avec Météo France à compter du 1^{er} septembre 2022 pour une durée de cinq ans.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'aérodrome,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau l'approbation des conventions de mise à disposition de biens meubles et immeubles,

Vu la délibération n° 217-17 C du Conseil communautaire approuvant le tarif applicable à Météo France,

Vu l'accord de la direction générale de l'aviation civile en date du 16 mai 2017,

Vu l'avis de la commission des grands équipements du 5 septembre 2022,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** une convention d'autorisation d'occupation temporaire de l'aérodrome avec Météo France, applicable du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2027,

Article 2 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 124-22

Objet de l'acte : RS - Approbation d'une convention avec Météo France de mise à disposition d'un terrain à l'aérodrome pour l'implantation d'une station météo

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 4 - Autres baux

Date de l'acte : 29 septembre 2022

Annexe(s) : Convention

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220929-lmc1H28009H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28009H1

Date de transmission en Préfecture : 29 septembre 2022

Date de réception en Préfecture : 29 septembre 2022

Publication : jeudi 29 septembre 2022